

Centre
de services scolaire
des Trois-Lacs

Québec 

Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence



ÉCOLE MARGUERITE-BOURGEOYS

Centre de services scolaire des Trois-Lacs

Novembre 2021

<p>Nom de l'école : Marguerite-Bourgeoys</p> <p>Primaire : X ou Secondaire : _____</p> <p>Nombre d'élèves : 510</p>	<p>Direction de l'école : Marie-Christine Tessier</p> <p>Direction(s) adjointe(s) de l'école : --</p> <p>Personne chargée de coordonner l'équipe de travail : La direction</p>
<p>Liens avec le Projet éducatif, le plan de réussite et/ou le but 4 de la convention de gestion :</p> <p>ORIENTATION 1 Offrir un univers bienveillant, chaleureux et stimulant afin de favoriser le développement global, le bien-être et la réussite de tous les élèves.</p> <p>ORIENTATION 2 Orienter nos interventions pour valoriser davantage l'engagement, la persévérance et la fierté de tous les élèves en misant sur la collaboration, la différenciation et le partage de nos forces.</p>	
<p>Membres du comité de travail :</p> <p>Sophie Wilson (enseignante) Ariane Paquet (psychoéducatrice) Sylvie Goupil (TES) Marie-Christine Tessier (directrice)</p> <p>Mandat du comité de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que le plan de lutte est cohérent avec les constats établis suite au portrait de situation du milieu; - Établir des priorités d'action et s'assurer des moyens pour qu'elles soient mises en œuvre; - Évaluer la mise en œuvre du plan de lutte. <p>Modalité de rencontre du comité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le comité se rencontrera 3 fois par année. 	
<p>Date d'approbation du Conseil d'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décembre 2021 	

ÉTAPE 1

ANALYSE DE LA SITUATION AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE		
OUTILS, RÉFÉRENTIELS UTILISÉS : SPI, SUIVIS TES, PERCEPTION DE L'ÉQUIPE-ÉCOLE		
CONSTATS DE LA RÉALITÉ DE L'ÉCOLE	DÉFIS EN LIEN AVEC LA PRÉVENTION VIOLENCE ET L'INTIMIDATION	FORCES EN LIEN AVEC LA PRÉVENTION VIOLENCE ET L'INTIMIDATION
<p>Les élèves se sentent en sécurité à l'école.</p> <p>Un dépistage précoce et des interventions rapides sont effectués pour le développement des habiletés sociales.</p> <p>Les gestes de violence recensés sont plus fréquents lors des périodes de récréation.</p> <p>La violence verbale et non verbale est davantage recensée comparativement à la violence physique.</p> <p>La violence verbale est recensée dans les autobus.</p> <p>Les acteurs du milieu et les parents n'ont pas tous la même définition des termes servant à définir les gestes de violence et l'intimidation.</p> <p>L'impact des réseaux sociaux est un aspect à considérer dans nos activités de prévention et nos interventions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer d'une cohérence entre les attentes et les interventions des enseignants, des éducatrices et des surveillantes. • Se doter d'un langage commun dans l'intervention et la compréhension des conflits et des méthodes de résolution. • Identifier les élèves victimes et auteurs d'agressions indirectes. • Accepter la différence de l'autre sous toutes ses formes. • Se définir une compréhension commune d'un événement mineur et majeur. • Amener l'élève à adopter un comportement sécuritaire lors du transport en autobus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Trousses des Étincelles utilisées en maternelle et 1^{re} année. • Activité-école commune à l'aide de la littérature jeunesse « As-tu rempli un seau aujourd'hui? ». Thématique abordée : la bienveillance, l'empathie, les bonnes actions. Activité réalisée en novembre 2021. • Ateliers « Techniques d'impact » (TES). • Support de la TES sur la cour de récréation et en classe. • Support de la psychoéducatrice aux enseignants pour tous, en animation d'ateliers d'habiletés sociales au 1^{er} cycle et en classe pendant les périodes de jeux libres au préscolaire. • Ateliers de la SASEC (tous les degrés) : projet présence attentive. • Ateliers « Liberté de choisir », 6^e année.

ÉTAPE 2

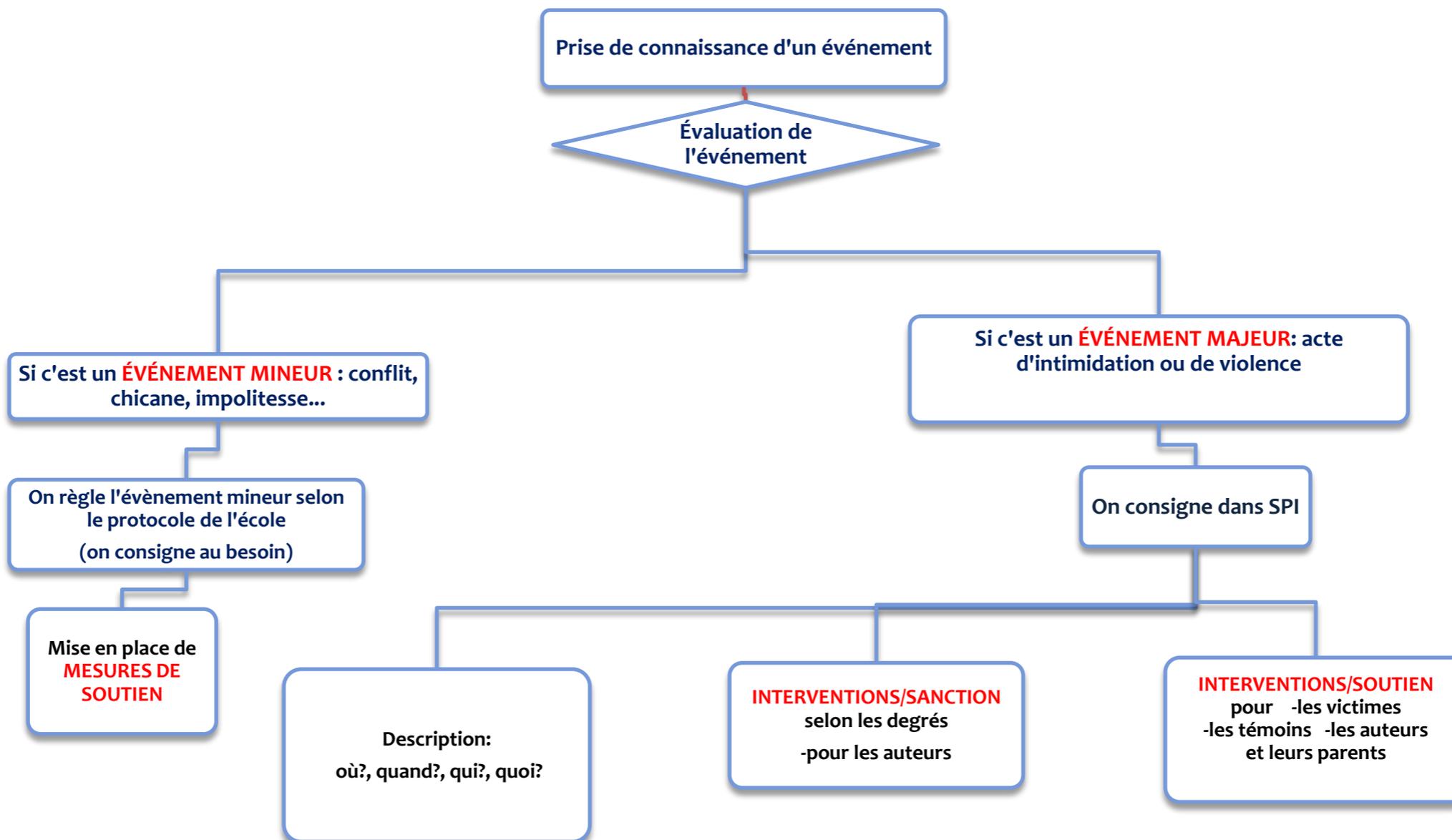
Au regard de ce portrait de situation, nous avons décidé de mettre de l'avant les moyens ci-dessous pour contrer la violence et l'intimidation à notre école.

MOYENS DE PRÉVENTION VISANT À CONTRER TOUTE FORME D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE		
Priorités d'actions pour 2021-2022	Moyens (déjà existants et nouveaux)	Indicateurs de réussite
1- Cibler plus adéquatement les comportements inadéquats et assurer un suivi-école/maison.	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'approche constructive plutôt que punitive. - Renforcement par le système de coupons « Bon coup ». - Utilisation du système de fiches. - Système de crochets pour les rangs et les vestiaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution du nombre de fiches. - Diminution du nombre d'élèves en retenue.
2- Amener l'élève à accepter et respecter la différence de l'autre.	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation sur la bienveillance et l'empathie dans l'ensemble des classes de l'école à l'aide de la littérature jeunesse (novembre 2021). - Animation en classe pour une sensibilisation plus ciblée des besoins d'un ou plusieurs élèves. - Activités du Service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire sur différents thèmes. - Ateliers d'habiletés sociales (psychoéducatrices ou TES). - Ateliers d'Étincelle et les techniques d'impact. 	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution du nombre d'interventions de la TES auprès des élèves qui manquent de respect envers les autres. - Diminution du nombre de rapports d'autobus reliés à la violence verbale et au non-respect de l'autre.

ÉTAPE 3

MOYENS VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS À LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE ET À L'ÉTABLISSEMENT D'UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE		
Moyens	Acteurs impliqués Responsables ® / Collaborateurs ©	Indicateurs de réussite
Information à l'agenda destinée aux parents expliquant le plan de lutte contre l'intimidation et la violence, incluant de l'information sur ce que sont la violence et l'intimidation (mise à jour effectuée en 20-21).	Direction ®	Utilisation de la bonne terminologie pour décrire une situation, connaissance du protocole par les partenaires lors de sa mise en place.
Information donnée aux parents concernant un avertissement reçu en lien avec le code de conduite (système de fiches).	TES ® Enseignants ©	Signature et retour de la fiche.
Compilation des événements à l'aide du logiciel SPI	TES ® Direction ®	Données plus précises pour l'analyse de la situation annuelle.

PROCESSUS D'INTERVENTION SUITE À UNE DÉCLARATION D'ÉVÉNEMENT



ÉTAPES 4 ET 6

MODALITÉS POUR LA DÉCLARATION D'UN ÉVÉNEMENT MAJEUR : ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE	
Moyens pour faire un signalement et une plainte.	<p>Verbalement à un membre du personnel de l'école.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous les élèves peuvent faire un signalement ou une plainte de manière verbale à un membre du personnel de l'école. - Tous les parents peuvent faire un signalement ou une plainte de manière verbale à un membre du personnel de l'école. - Tous les élèves et les parents peuvent faire un signalement ou une plainte de manière écrite (courriel, courrier confidentiel...). <p>Repenser au système de plaintes écrites pour les élèves.</p>
Moyens pour assurer la confidentialité des victimes et des témoins qui dénoncent des conduites violentes	<p>Sensibilisation du personnel et des élèves à l'importance de la confidentialité.</p> <p>Mettre en place des modalités qui assureront le bien-être de la victime pendant et suite aux interventions (assurer un suivi).</p> <p>Suivi auprès de la victime les jours suivants l'événement.</p>
Personne qui reçoit et traite le signalement et la plainte	<p>TES ©, personnel du SDG ©, surveillante du dîner ©, enseignants ©</p> <p>Direction ®</p> <p>*La direction doit être informée de toute plainte ou de déclaration d'un événement majeur.</p>
Modalités de consignation	SPI

ÉTAPES 5, 7, 8 et 9. (Les écoles qui utilisent un protocole d'intervention en cas d'intimidation et de violence n'ont pas à compléter ce tableau. Par contre, il est nécessaire de joindre le protocole à votre plan de lutte.)

	ACTIONS	MESURES DE SOUTIEN	SANCTIONS	SUIVI
AUTEUR ET TÉMOIN ACTIF	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rencontre avec l'élève par la direction ou l'intervenant responsable du dossier violence. ✓ Appel aux parents ou communication par écrit. ✓ Conservation des informations à l'aide du logiciel SPI. ✓ Conséquence en lien avec le geste. ✓ Mise en place des mesures de soutien. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Référence au professionnel de l'école afin qu'il puisse le rencontrer si besoin est. ○ Rencontre avec la TES afin de lui donner des outils concrets pour gérer autrement les conflits. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Application du code de vie de l'école. ➤ Les conséquences seront en lien avec le geste posé. ➤ Une réparation est prévue et elle sera en lien avec le geste posé. 	<p>La direction ou l'intervenant responsable verra à ce que les mesures mises en place pour soutenir l'élève soient appliquées et respectées par l'élève.</p> <p>Un suivi aux parents sera effectué afin de les impliquer dans la démarche.</p>
VICTIME	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rencontre avec l'élève par la direction ou l'intervenant responsable du dossier violence. ✓ Appel aux parents ou communication par écrit. ✓ Conservation des informations à l'aide du logiciel SPI. ✓ Mise en place des mesures de soutien. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Référence au professionnel de l'école afin qu'il puisse le rencontrer si besoin est. ○ Rencontre avec la TES pour lui donner du soutien et des outils. ○ Effectuer un suivi (titulaire, TES, professionnels) les jours suivant l'événement. 	N/A	<p>La direction ou l'intervenant responsable verra à ce que les mesures mises en place pour soutenir l'élève soient appliquées et respectées par l'élève.</p> <p>Un suivi aux parents sera effectué afin de les impliquer dans la démarche.</p>
TÉMOIN	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rencontre avec l'élève par la direction ou l'intervenant responsable du dossier violence. ✓ Conservation des informations à l'aide du logiciel SPI. ✓ Mise en place des mesures de soutien si besoin. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Rencontre avec la TES pour lui donner du soutien si besoin est. 	N/A	<p>La direction ou l'intervenant responsable verra à ce que les mesures mises en place pour soutenir l'élève soient appliquées et respectées par l'élève, si de telles mesures se sont avérées nécessaires.</p>

